

**ADNA - Lettre Info juin 2015**

<http://www.adna06.fr>

L'Aéroport a renforcé son équipe environnement, pour les 4 mois d'été, de juin à septembre compris, afin de mieux traiter les écarts de trajectoires.

Pour vos signalements et plaintes, pendant cette période **contacter directement :**

**Mr Pierre Olivari au 04 93 90 41 29, et, ou par mail : [Pierre.OLIVARI@cote-azur.aeroport.fr](mailto:Pierre.OLIVARI@cote-azur.aeroport.fr)**

Le « point VOR » ajouté fin avril 2015 sur la partie nord du trombone n'apporte vraiment pas les effets escomptés. Nous sommes loin de l'annonce faite par l'Aéroport ACM : «une belle avancée car cela va permettre de réduire considérablement les survols de la Roquette ».

En réalité une large part des jets coupe toujours la trajectoire. **Ceci est inacceptable.**

ADNA a réagi dès le mois de mai, indiquant des propositions d'améliorations pratiques et explicites de la procédure à suivre par le pilote; également pour la mise en place du briefing pilote IFR associé. Exemple d'avion très bas sur le village le dimanche 7 juin à 16 h 14 puis 16 h 20.



Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

**Cette situation ne correspond pas du tout aux « améliorations de respect de trajectoires » promises en CoCoEnvi**, contrepartie essentielle (avec l'étude d'une nouvelle trajectoire nord-ouest) afin de pouvoir accueillir quelques avions supérieurs à 22 tonnes.  
(Nous vous ferons part du Compte rendu de la Commission Consultative de l'Environnement dès qu'il sera paru)

La Communauté d'Agglomérations **Pays de Grasse** a délibéré et approuvé **une motion sur les nuisances aériennes** de l'Aéroport Cannes Mandelieu, publiée le 8 juin 2015.

[Cliquer ici](#)

Compte rendu de l'assemblée générale ADNA qui s'est tenue le 23 avril 2015 :

[Cliquer ici](#)

ADNA remercie les nombreuses personnes et familles qui ont réglé leur cotisation 2015.

Merci aux autres personnes de **régulariser leur adhésion pour 2015**, la cotisation restant fixée à 10 € par famille (bulletin d'adhésion en page d'accueil du site [adna06.fr](http://adna06.fr), en haut à droite).

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>